

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le seize juin à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr Bruno ADNET, Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mme PERARDEL Ophélie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absents excusés :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Ophélie PERARDEL est désignée pour remplir cette fonction.

TERRAIN GODONAISE :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la rencontre qui a eu lieu en mairie le vendredi 2 juin 2017 avec Mme Chartier Directrice du service Aménagement et Habitat à la Communauté d'Agglomération de Châlons, à propos des terrains de l'ancienne propriété Godonaïse et de leur devenir.

Au regard du contrat de ruralité il est proposé de réaliser des constructions d'habitations intergénérationnelles, c'est-à-dire faire cohabiter des personnes âgées et des jeunes.

Les logements devraient être également novateurs en performance énergétique.

Mme Chartier a indiqué que ce projet était tout à fait possible et ne présente pas de problème avec le PLH (Plan Local Habitat). Elle est très sensible à la cohabitation des générations.

Mr le Maire signale que le 29 juin une réunion aura lieu avec Mr Doucet, Mme Chartier et la Direction Départementale des Territoires pour présenter nos intentions de faire réaliser ces travaux avec des bailleurs sociaux.

Dans ce cas, le conseil municipal insiste sur la nécessité du droit de regard de la commune sur le choix des locataires.

ZONE ARTISANALE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la rencontre qui a eu lieu avec les services de la Communauté d'Agglomération de Châlons à propos de la zone artisanale. Depuis le 1^{er} janvier 2017 les zones de développement économique y compris les zones artisanales sont de compétence communautaire. Toutefois, en accord avec la Communauté d'Agglomération la commune peut lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux (électrique et eau) desservant les parcelles. Mr le Maire indique que le coût de revient de ces travaux, au vu des estimations réalisées, par Mr Damien Arrouart du Cabinet d'étude AD-P, s'élèverait à environ 257 000 € et porterait le prix du mètre carré à environ 17,00 € / 18,00 €. Sachant que deux artisans de Matougues sont intéressés pour s'installer sur notre zone, Mr le Maire propose au conseil municipal de fixer un prix au mètre carré en dessous du prix de revient soit 12,00 €, prix unique pour tous les terrains à rétrocéder, afin d'aider à l'installation des artisans de Matougues et d'attirer d'autres artisans. Il précise qu'un effort communal peut être fait pour ne pas que la commune se retrouve avec une zone déserte.

Un débat s'engage, le conseil municipal passe au vote :

11 voix sont pour un prix de 12,00 € le mètre carré,
03 voix sont pour un prix de 13,00 € le mètre carré,

Il est donc décidé :

- **De fixer** le prix de rétrocession des terrains de la zone artisanale à **12,00 € le m², prix unique,**
- **De donner tous pouvoirs** à Mr le Maire pour signer les compromis de vente, actes notariés, et les pièces comptables se rapportant à cette zone artisanale.

LIVRAISON DU PAIN :

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt des tournées du boulanger de Jâlons à compter du 1^{er} juillet 2017.

De ce fait, Mr le Maire a rencontré Mr Yves Perrein, Maire de St Pierre, afin de connaître le nom du boulanger qui passe dans leur commune ainsi qu'à Villers le Château, à Thibie et à Cheniers. Il s'agit de Mr Baize de Dampierre sur Moivre, qui est un boulanger itinérant et qui est tout à fait prêt pour effectuer une tournée sur Matougues.

Mr le Maire indique qu'un questionnaire a, de ce fait, été distribué dans toutes les boîtes aux lettres afin de connaître les besoins en pain et viennoiseries des Matouguais, et pouvoir concrétiser avec Mr Baize son passage dans la commune.

POINT SUR LES TRAVAUX CHEMIN DE CHAMPIGNEUL ET GRANDE RUE :

Mr Robin fait le compte-rendu des travaux de voirie Chemin de Champigneul et Grande Rue.

Chemin de Champigneul : la couche d'accroche a été réalisée, le 27 juin l'Entreprise Colas met en place les enrobés. Dans la Grande rue les travaux ont commencé.

TERRAIN DE TENNIS :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des personnes extérieures à Matougues ont demandé à pouvoir accéder au terrain de tennis.

Mr le Maire propose qu'un abonnement à l'année soit établi pour les joueurs extérieurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** les personnes extérieures à Matougues à accéder au terrain de tennis,
- **De fixer** la cotisation annuelle à **40 € par famille**.

QUESTIONS DIVERSES :

PERISCOLAIRE :

Mr le Maire informe le conseil municipal des problèmes qui sont survenus au périscolaire, et, notamment avec la Directrice. Des violences verbales et physiques ont été commises par cette personne envers les enfants.

La Communauté d'Agglomération de Châlons alerté a engagé des démarches.

Une rencontre avec les parents d'élèves et les agents a eu lieu.

La directrice du périscolaire, quant à elle en arrêt maladie jusqu'au 16 juin, sera convoquée dès son retour pour un entretien et une décision sera prise à la suite de celui-ci.

Dès à présent des solutions provisoires ont été mises en place, la directrice du regroupement de Condé-sur-Marne effectue l'intérim.

SIAHMM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne) :

Les travaux sur les berges de la Marne se poursuivent.

Un enrochement est prévu sur le fond de la berge et la butte sera réparée.

De la végétation sera plantée et les plages aménagées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**